

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Plast hardener powder

### FS2056

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 06-déc.-2017

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision: -

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Plast hardener powder  
**Contient** Dibenzoyl peroxide; Dicyclohexyl phthalate

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Catalyseur  
**Utilisations déconseillées** Réserve aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
c/o DeLaval International AB PO BOX 39 147 21 Tumba Sweden Tel + 46 08-530 66 000 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval snc Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence**

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:  
+352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2. (H361)
Acute aquatic toxicity	Catégorie 1. (H400)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 1. (H410)
Dangers physiques	Peroxydes organiques. Type D. (H242)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Hazard Pictogram(s)



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
 - Ne pas fumer  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P410 - Protéger du rayonnement solaire  
 P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

#### Contient

Dibenzoyl peroxide; Dicyclohexyl phthalate

### 2.3. Autres dangers

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement
--------------	-------	--------	------------	--------------------	-------------------------

					REACH
Peroxyde de dibenzoyle	202-327-6	94-36-0	40 - 50	Org. Perox. B (H241) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens (H317)	01-2119511472-50-XX XX
Dicyclohexyl phthalate	201-545-9	84-61-7	40 - 50	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361) Aquatic Chronic 3 (H412)	01-2119978223-34-XX XX

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

<b>Conseils généraux</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
<b>contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau.
<b>Ingestion</b>	Boire beaucoup d'eau. Amener la personne à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse, Sable, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre sèche, Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
--	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.
--	---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Autres informations</b>	Voir Section 12 pour plus d'informations

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas rincer à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer d'une bonne ventilation près des machines et des endroits où les poussières/aérosols sont générées. Éviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Keep away from possible contact with incompatible substances. Tenir à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à une température inférieure à 25 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Scénario d'exposition**

Sans objet

**Autres lignes directrices**

Sans objet

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Peroxyde de dibenzoyl 94-36-0			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Peak: 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Peroxyde de dibenzoyl 94-36-0		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Dicyclohexyl phthalate 84-61-7					TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Peroxyde de dibenzoyl 94-36-0	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
Dicyclohexyl phthalate 84-61-7	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>				TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)****Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible

Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection de la peau**

Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection des mains**

Gants de protection, Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, (EN

Protection respiratoire  
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

374)  
Porter un équipement de protection respiratoire. Type Filter P2.  
Aucune information disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	poudre
Aspect	Blanc
Odeur	Léger/légère, caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

#### Propriété

pH	Sans objet
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	400 °C
point d'éclair	180 °C
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Peut provoquer un incendie
Limite supérieure d'explosivité	Non défini(e)
Limite inférieure d'explosivité	Non défini(e)
Pression de vapeur	1 hPa (20°C)
Densité de vapeur	Sans objet
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non défini(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	60°C
Viscosité	Aucune donnée disponible

Propriétés explosives	N'est pas un explosif
Propriétés comburantes	Sans objet

### 9.2. Autres informations

Densité	1.24 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Masse volumique apparente	0.56 g/cm <sup>3</sup>
Informations supplémentaires	Solids content: 100.0% Organic solvents: 0.0%

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Tenir à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Stable dans les conditions normales. Stable dans les conditions de stockage recommandées. Stable jusqu'à une température de 60°C.
-----------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.
--------------------------------------	--

### 10.4. Conditions à éviter

Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir hors de portée des enfants.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Agents réducteurs, Métaux lourds, Acides, Alkali, Amines, Acides forts
------------------------	--

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Hydrocarbures. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Aucune information disponible.
<b>contact oculaire</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Peroxyde de dibenzoyle	= 6400 mg/kg ( Rat ) = 7710 mg/kg ( Rat )		
Dicyclohexyl phthalate	= 30 mL/kg ( Rat )		

**irritation**

Irritation cutanée sévère.

**Corrosivité**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Effets mutagènes**

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Effets cancérogènes**

Aucun(e) connu(e).

**Effets sur la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Effets sur le développement**

Aucun(e) connu(e)

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible

**12.6. Autres effets indésirables**

Aucun(e) connu(e).

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japan - Endocrine Disruptor Information
Dicyclohexyl phthalate	Group III Chemical		

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

## utilisés

**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**No de déchet suivant le CED** 16 09 03\* peroxides, for example hydrogen peroxide  
15 01 02 Plastic packaging

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<b>14.1 N° ONU</b>	3106
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Organic peroxide, type D, solid ( Dibenzoyl peroxide )
<b>14.3 Classe de danger</b>	5.2 Organic peroxide Label 5.2
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Warning: Organic peroxides. · Danger code (Kemler): - · EMS Number: F-J,S-R · Stowage Category D · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. · Segregation Code SG35 Stow "separated from" acids. SG36 Stow "separated from" alkalis.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible
<b>14.8 Informations supplémentaires</b>	· Limited quantities (LQ) 500 g · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

### ADR/RID

<b>14.1 N° ONU</b>	3106
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Organic peroxide, type D, solid ( Dibenzoyl peroxide )
<b>14.3 Classe de danger</b>	5.2 Organic peroxides
<b>Étiquettes ADR/RID</b>	5.2
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible
<b>14.8 Informations supplémentaires</b>	· Limited quantities (LQ) 500 g · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity · Transport category 2 · Tunnel restriction code D

### IATA/ICAO

<b>14.1 N° ONU</b>	3106
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Organic peroxide, type D, solid ( Dibenzoyl peroxide )
<b>14.3 Classe de danger</b>	5.2 Organic Peroxide Label 5.2
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible
<b>14.8 Informations supplémentaires</b>	-

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**WGK Classification** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

*Inventaires internationaux*

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

**Autres**

- Directive 2012/18/EU
  - Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
  - Seveso category:
  - P6b SELF-REACTIVE SUBSTANCES AND MIXTURES and ORGANIC PEROXIDES
  - E1 Hazardous to the Aquatic Environment
  - Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 50 t
  - Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 200 t
  - Technical instructions (air):
- Class - share in %  
II - 25-50

*Légende*

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H241 - Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Key or legend to abbreviations and acronyms**

- Org. Perox. B: Organic peroxides – Type B  
Org. Perox. D: Organic peroxides – Type C/D  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2  
Skin Sens. 1: Skin sensitisation – Category 1  
Repr. 2: Reproductive toxicity – Category 2  
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - acute aquatic hazard – Category 1  
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 1  
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 3

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 06-déc.-2017

**Numéro de révision:** -

**Remarque sur la révision**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.



---

**Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**